



scène nationale
de Marseille

Présentation de l'établissement

LE ZEF est une association loi 1901, implantée à Marseille, et soutenue par la Ville de Marseille, l'État / Ministère de la Culture, la Région Sud Provence-Alpes-Côte-d'Azur et le Département des Bouches-du-Rhône.

Né de la fusion du **Théâtre du Merlan**, Scène nationale depuis 1993, et de **La Gare Franche**, maison d'artistes fondée par la compagnie Cosmos Kolej, **LE ZEF** est une scène nationale singulière à l'échelle du réseau national. Elle articule diffusion, création, résidence et action culturelle dans une démarche fondée sur la liberté de création, la diversité des expressions artistiques et la co-construction d'une relation durable avec l'ensemble du territoire. S'appuyant sur la complémentarité de ses deux sites, LE ZEF développe un projet qui favorise les rencontres entre artistes, œuvres et populations. À travers ses espaces de programmation, de création, ses jardins, sa cuisine et ses lieux de convivialité, l'établissement affirme une attention particulière aux usages du lieu, à l'hospitalité et à la participation des habitants et habitantes.

Contexte territorial

Deuxième ville de France et principale métropole du sud méditerranéen, Marseille se distingue par sa diversité démographique, culturelle et sociale. Elle connaît une dynamique artistique particulièrement riche, portée par un écosystème dense d'institutions, de lieux indépendants, de festivals et d'équipes artistiques.

Implanté dans les quartiers nord de la ville, LE ZEF développe son projet dans les 14^e et 15^e arrondissements, territoires marqués par une forte diversité de populations, une jeunesse nombreuse et un tissu associatif particulièrement engagé. Ces quartiers, au cœur des politiques publiques de renouvellement urbain, constituent un espace d'expérimentation et d'innovation où les enjeux d'accès à la culture, de participation des habitantes et des habitants, et de cohésion sociale occupent une place essentielle.

Équipements

LE ZEF déploie son activité sur deux sites.

Le Merlan, dans le 14^e arr., constitue le principal équipement de diffusion. Il comprend une salle de spectacle de 390 places, un studio de danse de 180 m² avec gradin, une salle de cinéma de 80 places, un hall pouvant accueillir des expositions ainsi qu'un espace de convivialité intégrant bar et restauration. L'évolution du Centre Urbain du Merlan vers un centre à destination culturelle (regroupant bibliothèque, cinéma, théâtre, autres lieux hybrides et de service public) permettra d'amplifier l'ancrage territorial du projet de la Scène nationale, et de faire croître la relation avec les habitants et habitantes, l'ouverture à ses quartiers ainsi que l'accès du service public culturel au plus grand nombre.

La Gare Franche, dans le 15^e arr., est un lieu de résidence, de création et d'hospitalité artistique inscrit dans un environnement paysager singulier. Ce site dispose d'espaces de vie et de travail pour les artistes, avec notamment sept chambres et un espace scénique modulable d'environ 1 000 m², avec un gradin rétractable de 160 places, ainsi que des jardins partagés avec les habitants et habitantes.

Quelques chiffres clés (données annuelles)

Chaque saison, LE ZEF présente une programmation pluridisciplinaire d'une quarantaine de spectacles pour plus de 80 représentations. Durant les périodes de vacances scolaires, l'établissement programme également des séances de cinéma gratuites à destination des habitantes et habitants du quartier. À la Gare Franche, **une quinzaine de projets sont accueillis annuellement en résidence**. Enfin, l'établissement met en œuvre près de **900 heures d'ateliers** autour des pratiques artistiques, du jardin, de la cuisine et des enjeux de transition écologique. Au total, près de **25 000 personnes** participent aux activités du ZEF. La Scène nationale dispose d'un budget annuel d'environ **3,2 M€** et s'appuie sur une **équipe permanente de 26 salariées et salariés**, complétée de techniciens et techniciennes intermittentes pour **3 à 4 équivalents temps plein**.

LE ZEF SCÈNE NATIONALE DE MARSEILLE RECRUTE SA DIRECTRICE / SON DIRECTEUR

Description du poste

En cohérence avec le cahier des missions et des charges du label "Scène nationale", la directrice ou le directeur aura pour mission d'élaborer et de mettre en œuvre un projet artistique et culturel visant à : **Concevoir une programmation pluridisciplinaire, ouverte à la diversité de la création contemporaine**, reflétant les grandes esthétiques du spectacle vivant et le renouvellement des écritures • **Accompagner durablement les artistes et les équipes artistiques**, en favorisant la parité, à travers des résidences, associations et coproductions ; en soutenant la liberté de création, la recherche, la création et la diffusion ; en inscrivant une présence artistique forte et continue sur le territoire • **Développer un projet territorial structurant**, fondé sur des coopérations réciproques avec les acteurs culturels, éducatifs, sociaux et universitaires, attentif aux enjeux de cohésion sociale, de participation des habitants et habitantes et de droits culturels • **Poursuivre et renforcer un projet éducatif et d'actions artistiques et culturelles**, avec une attention particulière à la jeunesse, aux habitantes et habitants du territoire, aux dynamiques de proximité et à la diversité des pratiques culturelles • **Inscrire l'ensemble du projet dans une dynamique de transition écologique**, en intégrant les enjeux environnementaux dans les orientations artistiques, les modes de production, le fonctionnement de l'établissement et la circulation des publics • **Assurer la direction générale de l'établissement** en garantissant une gestion rigoureuse, transparente et prospective, ainsi qu'un dialogue constant avec l'ensemble des partenaires publics • **Fédérer et animer les équipes**, en favorisant la concertation, la responsabilité collective, le développement des compétences et la qualité de vie au travail.

Profil recherché

Professionnelle ou professionnel confirmé, elle ou il devra attester d'une expérience solide dans la direction d'établissement pluridisciplinaire ou de projets artistiques et culturels d'envergure. Des aptitudes à fédérer une équipe autour d'un projet d'établissement ainsi que de fortes capacités d'écoute et de dialogue seront prises en compte. Elle ou il devra attester d'une connaissance approfondie de la création contemporaine dans les différents champs artistiques du spectacle vivant, ainsi que des réseaux nationaux et internationaux de diffusion et de production.

Il ou elle sera forte d'une expérience dans la conduite de projets de développement et de participation des publics, prenant en compte les spécificités du territoire. Elle ou il attestera de compétences dans la construction et le développement de coopérations au niveau local, régional, national et international. Une grande rigueur de gestion et des capacités à développer et renforcer les partenariats ainsi qu'à mobiliser et diversifier les sources de financement sont attendues. Une solide maîtrise des enjeux budgétaires, administratifs et juridiques des établissements du spectacle vivant est nécessaire.

Une sensibilité aux enjeux du changement climatique et des connaissances en matière d'écoresponsabilité seront également considérées.

Conditions

Poste à temps plein, en CDI – Convention collective des entreprises artistiques et culturelles.

Procédure de recrutement

Les candidatures, sous forme d'une lettre de motivation résumant vision du projet actuel de la Scène nationale et premières intentions du projet envisagé (3 pages maximum), accompagnée d'un curriculum vitae, sont à adresser au Président de l'association par messagerie électronique à :

recrutement.direction@lezef.org au plus tard le **1^{er} novembre 2026 à 23h59**.

Les candidats et candidates présélectionnés recevront un dossier et une note d'orientation incluant des documents de présentation de l'établissement, à partir desquels ils et elles élaboreront un projet artistique, culturel et d'établissement. Après étude des projets, les candidates et candidats seront auditionnés la première quinzaine du mois de mars 2027, en présentiel, par un jury composé de représentants et représentantes des partenaires publics et de la gouvernance de l'association. **Prise de fonction à partir du 1^{er} septembre 2027**.